

CONSEIL GENERAL

Type d'intervention

Question écrite (art. 35 RCG)

1er signataire

Cottet Loan

Cosignataires

Jomini Jonathan

Signature du Chef(fe) de groupe

anatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe

Parti Libéral Radical / Birbaum Thomas

1 - vive

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Nouveau service du feu : quelles répercussions sur notre commune ?

Texte de l'intervention

Il y a quelques semaines, les communes de Collombey-Muraz et Monthey ont annoncé que leurs services du feu respectifs ne formeront plus qu'un seul corps de sapeurs-pompiers. Ceci dès l'entrée dans la nouvelle caserne qui est prévu en 2021 contrairement à ce qui avait été annoncé au départ du projet. Plusieurs questionnements découlent de cette annonce.

- 1. Tout d'abord, quelle sera la clé de répartition des charges et revenus du nouveau corps ? Comment a-t-elle été calculée ?
- 2. Notre conseil général a validé le projet de nouveau règlement de protection contre l'incendie et les éléments naturels en octobre 2019. Sachant que celui-ci et le règlement montheysan sont différents, sera-t-il validé par le conseil d'état et comment seront gérées ces différences ?
- 3. Le corps des sapeurs-pompiers de Collombey-Muraz et celui de Monthey n'ont actuellement pas les mêmes missions. Le CSI-A Monthey & environs assure par exemple les missions de désincarcération mais également un piquet 24h/24 365j/365. Concrètement, quelles seront les répercussions sur les pompiers de notre commune en termes d'investissement temporel et quelles seront les incidences financières pour Collombey-Muraz pour assurer un tel service ?
- 4. En 2020, un nouveau système de formation s'est mis en place au niveau régional. Celui-ci doit permettre une plus grande offre de cours aux pompiers. Malgré la crise du Covid qui a mis en stand-by les exercices durant le 2ème trimestre, peut-on déjà tirer quelques tendances concernant le temps de formation et les coûts de cette structure ?

Conclusion

Nous remercions le Conseil municipal de répondre aux questions.

Collombey-Muraz, le 29 juillet 2020

1er signataire :